Nous soussigné certifions q
(2) Démon

9. CLAIRAGE

9.1. Feux de route : deux, indépendants
9.2. Feux de croisement : deux
9.3. Feux de position
9.3.1. Avant : deux, incorporés aux feux de croisement
9.3.2. Latéraux : treize, (six coté droit et 7 coté gauche)
9.4. Feux position arrière : deux
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : deux, indépendants
9.5.2. Arrière : deux, groupés aux feux de position
9.5.3. Latéraux : deux, indépendants
9.6. Feux de stop : deux, groupés aux feux de position
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
9.8. Dispositifs rétrochissants :
9.8.1. Avant : sans objet
9.8.2. Arrière : deux, groupés aux feux de position
9.8.3. Latéraux : treize, dont six groupés aux feux de position et sept indépendants
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.9.1. Sur demande : Une commande distincte, utilisée pour le transport d'enfants, asservie aux portes alimente les feux de détresse
9.10. Feux de marche arrière : deux, groupés aux feux de position
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : deux, indépendants
9.11.2. Arrière : un, indépendant, côté gauche
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.12.2. Arrière : deux, sur la partie haute du pavillon
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
9.13.1. Indicateur de changement de direction : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.13.2. Feux de stop : deux, incorporés aux feux d'encombrement
9.14. Feux spéciaux :

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : deux
10.1.3.2. Intérieur : Un
10.1.4. Avertisseur sonore : oui, deux
10.1.5. Dispositif antivol : antivol de direction (en option)
10.1.6. Extincteur : 1 de 6 Kg, placé sous l'une des banquettes avant
10.1.7. Equipements particuliers : une boîte de premier secours - une lampe autonome - un triangle de pré signalisation – protection électronique des circuits électriques
10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide
10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'emmarchement de la porte avant
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur un oméga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WEB	633 252			
Identification du constructeur	Identification du type	Direction : 1 = à gauche - 2 = à droite	Véhicule complet	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WEB 633 252 13 245 001
10.2.5. Identification du moteur : sur le côté droit du bloc moteur
10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur : 9 bars
11.3. Pression de disjonction : 11.5 ± 0.3 bars
11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
11.5. Longueur des bras de levier : sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins : Essieu 1 : 64 mm
Essieu 2 : 64 mm
Diamètre des vases : Essieu 1 : 24"
Essieu 2 : 24"/24"

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Servitudes

11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M3 genre TCP de la marque MERCEDES BENZ dont les types – variantes – versions suivent : 633 252 926
Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM 926 LA IV/2-06.
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM 926 LA V/2-01.
- **Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85/C.E**

Fait à Monthéry, le 06 Mai 2008

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2380.08.00
Fait à Paris, le 06 Mai 2008
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

M. CHAPUT



EvoBus France

NOTICE DESCRIPTIVE

CAR MERCEDES BENZ - Type : 633 – Variantes : 252 926

Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85 C.E.

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant accrédité en France : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle - 95200 Sarcelles
0.2.
0.3. Marque : MERCEDES BENZ
0.4. Désignation commerciale : INTOURO M
0.5. Catégorie internationale : M3
0.6. Genre : T.C.P.
0.7. Type, variantes et versions : 633 252 926
0.7.1. Décodage des T.V.V. : Type : 633 (Gamme INTOURO)
Variante : 252 (Ecolier 12.98m) – 926 (Moteur)
Version : Sans objet
0.8. Puissance administrative : 19 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : roues simples
Essieu 2 : roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 - En option, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
Un voyant au tableau de bord signale au chauffeur l'entrée en fonction du système
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
1.2. Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148-M) ou indices charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Cadre treillis, en tubes et tôles d'acier soudés
1.4. Emplacement et disposition du moteur : Moteur monté verticalement, placé à l'arrière dans l'axe du car.
1.5 Emplacement du poste de conduite : Avancé, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19.000 Kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1. Sans système de freinage de remorque : 19.750 Kg
2.2.1.1. Avec remorque sans frein : 750 Kg
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie : Néant ou 22.500 Kg (En fonction de la traverse arrière)
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2. : Néant ou 3.500 Kg (En fonction de la traverse arrière)
2.3.
2.4. Masse en charge techniquement admissible : 19.000 Kg
2.5. Charges maximales admissibles :
2.5.1. Sur l'essieu 1 : 7.100 Kg
2.5.2. Sur l'essieu 2 : 12.600 Kg
2.6. Voie avant : 2,126 m
2.7. Voie arrière : 1,802 m
2.8. Empattement : 6,920 m

Véhicules livrés carrossés

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements
Véhicule livré aménagé
2.9.0. Total : 9.500 Kg
2.9.1. Sur l'essieu 1 : 3.500 Kg
2.9.2. Sur l'essieu 2 : 6.000 Kg
2.10. Porte-à-faux avant : 2,76 m
2.11. Porte-à-faux arrière : 3,30 m
2.12. Longueur hors tout : 12,98 m
2.13. Largeur hors tout : 2,55 m
2.14.

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9.2.), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (point 2.1.) et la masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (point 2.2.) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 Kg, soit :
- 250 Kg pour un ralentisseur hydraulique
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (voir point 2.5.2.) dans la même proportion que ci-dessus

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type :
3.1.1. Marque : DaimlerChrysler AG
3.1.2. Marquage moteur : OM 926 LA IV/2-06 (Euro 4) – OM 926 LA V/2-01 (Euro 5)
3.2. Description générale :
3.2.1. Genre : Moteur diesel, 4 temps.
3.2.2. Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.3. Suralimentation : Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur thermique
3.2.4. Dispositifs antipollution (sur demande) : Système SCR, silencieux d'échappement avec catalyseur injection d'Adblue avec unité d'alimentation et de dosage
3.3. Nombre et disposition des cylindres : 6 cylindres en ligne
3.4. Cylindrée : 7.201 cm³
3.5. Rapport volumétrique de compression : 17.5 ±0.5
3.6. Puissance maximale : 210 kW
3.7. Régime de puissance maximale : 2.200 tr/min
3.8. Couple maximal : 112 mdaN
3.9. Régime du couple maximal : entre 1.200 et 1.600 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal : 2.750 +60 -250 tr/min (Euro 4) – 2.700 tr/min (Euro 5)